



SCAL RENNES MÉTROPOLE TOME 3

LA COMMUNE DE THORIGNÉ-FOUILLARD

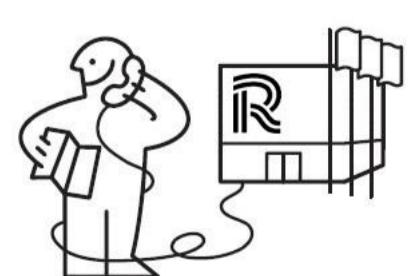
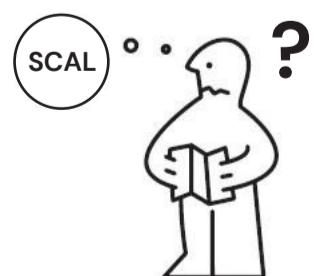
version décembre 2024, indice B,
Document conçu par les AMO Conseil Lumière de Rennes Métropole :

les éclaireurs

Lucas GOY, Directeur de projet & concepteur lumière
Claire Lise CABESOS, Cheffe de projet & conceptrice lumière

Luminescence

Virginie VOUÉ, Directrice de projet & conceptrice lumière



 **RENNES
MÉTROPOLE**

DV-Eclairage Public
02 23 62 24 01
dvep@rennesmetropole.fr

QU'EST-CE QU'UN SCAL ET POURQUOI... ?

RAPPEL, LE SCAL MÉTROPOLITAIN & SES OBJECTIFS

En 2012, la ville de Rennes s'est dotée d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) qui hiérarchise ses interventions et dirige la cohérence de son action relative à l'éclairage sur la Ville de Rennes. Conçu par l'agence Concepto, il a mis en place un principe novateur de 'trame noire' qui fait l'originalité de sa démarche et à placé la Ville de Rennes en précurseur sur le rapport à l'obscurité, à la nuit et son approche de l'éclairage.

Aujourd'hui, les élus de la Métropole, en appui des divers enjeux du PCAET, du PLUi, du PLH, du SCOT, du PDU et des stratégies de déplacement à échelle métropolitaines, souhaitent doter la Métropole d'un outil similaire : un SCAL - Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière.

Le SCAL a pour objectif principal de rendre plus cohérentes les actions d'éclairage public des communes métropolitaines. Avec comme orientations principales et structurantes : la préservation de la biodiversité, la réduction des consommations énergétiques, la rationalisation de la maintenance, et la

constitution d'une image communautaire globale valorisant tant l'action de chacun que les liants communautaires qui font le territoire.

Ainsi, la vocation de cette étude et de ces documents est de produire un outil de travail simple et pragmatique pour permettre de rationaliser les pratiques de l'éclairage de la Métropole de Rennes avec une démarche suffisamment souple et fine pour intégrer les problématiques, parfois spécifiques, des communes. Ceci en intégrant des principes clairs et adaptés pour la prise en compte des enjeux de préservation de la Biodiversité.

Cet outil permettra d'encadrer les opérations de rénovation conduites par la Métropole de manière à garantir la cohérence territoriale des pratiques dans ce cadre, mais aussi dans le cadre des différentes opérations conduites sur le territoire métropolitain (Projets d'aménagement urbain ou immobilier à maîtrise d'ouvrage publique ou privée).

Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière ? :

Il s'agit d'un outil de planification, tel qu'un "Plan Guide" en Urbanisme, qui sert à apporter de la Cohérence territoriale, à échelle intercommunale, et sert de référence concernant les pratiques relatives à l'éclairage

Quels sont ses objectifs et comment fonctionne le SCAL de Rennes-Métropole ?

Le Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière de Rennes-Métropole a pour objectif de préconiser des niveaux d'éclairage et des manières de faire, l'éclairage public de Rennes Métropole en cohérence avec l'ensemble de l'analyse macro réalisée préalablement. Il vise, à travers des cartographies et des fiches prescriptives simples, à fournir un outil de projet quotidien tant pour la rénovation que les travaux neufs.

DOCUMENT GÉNÉRAL & MONOGRAPHIES COMMUNALES

Fonctionnement des Prescriptions génériques et des monographies communales

Le SCAL de Rennes Métropole donne les règles de construction de l'éclairage et les prescriptions techniques relatives à l'éclairage qui s'appliquent selon différentes typologies :

- les typologies d'espace d'une part, telles que les centralités, les zones résidentielles d'habitat individuel ou collectif, les zones d'activités tertiaires ou industrielles, les zones commerciales, les zones d'équipements (détaillées dans les typologies de sites), les zones d'espaces verts, d'abords de rivière etc.
- les typologies de voiries qui selon leur nature, peuvent dominer sur les typologies d'espaces ou être inclus dans celle-ci (c'est le cas par exemple des dessertes).
- les typologies de sites, permettant de détailler les équipements avec des prescriptions spécifiques selon leur nature et leurs besoins (équipements culturels, sportifs, établissement scolaires), ou encore les PEM / Gare Aires de co-voiturages.

Ces catégories permettent, par leur prisme, de répondre à des usages induits de l'espace public la nuit et d'y répondre par des règles de construction ou

de prescriptions techniques cohérentes à l'échelle de la métropole, tout en prenant en compte les besoins particuliers.

Le Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (Tome 2 - le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain.

Les Carnets de Prescriptions par communes permettent de détailler les zonages spécifiques que l'on rencontre sur la commune, comme la nature des typologies d'espaces, la nature des typologies de voirie, existants sur la commune, ou encore les types d'équipements présents, etc. Elle permet également de détailler comment se décline la Trame Noire sur le territoire et, de ce fait, les cas de figure rencontrés, d'interface entre les typologies que l'on rencontre (espace / voiries / sites) et celle-ci.

Les prescriptions détaillées, qui s'appliquent, selon ces cas de figure propres à la commune, se trouvent dans le Carnet prescriptions génériques (= Tome 2).

ORGANISATION DES DOCUMENTS

TOME 2 - PRESCRIPTIONS GÉNÉRIQUES & FICHES TYPOLOGIQUES

Le Tome 2 est un Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain. Il comporte des fiches typologiques détaillées et prescriptives.

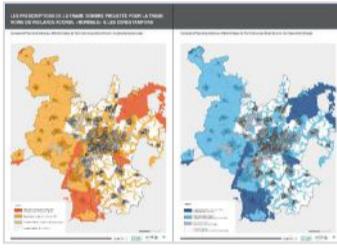


cartes horaires

principes de la trame sombre projetée

fiches typologiques et déclassements de la trame sombre

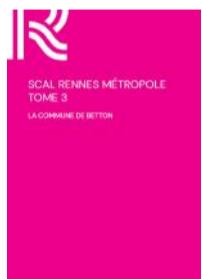
annexe cartographique des voiries, sites et espaces



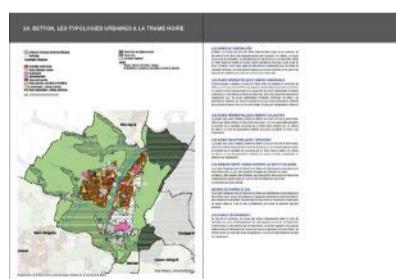
TOME 3 - MONOGRAPHIE COMMUNALE - ZOOM

Les Tomes 3 sont un ensemble de monographies communales détaillant les prescriptions spécifiques à la commune selon les cas de figure rencontrés, comme la nature des typologies d'espaces existants sur la commune ou encore, la nature des typologies de voirie, les types d'équipements présents, etc. La monographie communale permet de détailler les prescriptions du SCAL en lien avec la présence ou non de la Trame Noire sur le territoire et ses impacts réels sur les prescriptions sur

la commune concernée. Elle est un guide d'application qui liste les principaux points de vigilance ou les zones courantes dans lesquelles les préconisations génériques du tome 2 s'appliquent.



ZOOM COMMUNAL



QU'EST CE QUE LA TRAME NOIRE ET POURQUOI ?

LA TRAME NOIRE MÉTROPOLITAINE

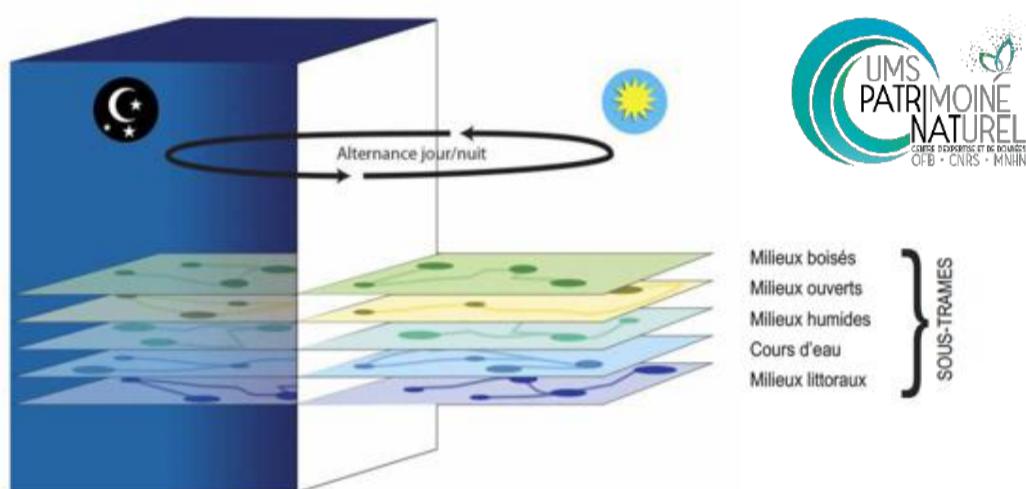
La Trame Noire peut ainsi être définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux (sous-trames), dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne.

Elle est la transposition de la Trame Verte et Bleue dans sa dimension nocturne.

La Trame Noire Rennaise permet à travers ses niveaux d'enjeux de prendre en compte les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité dans le cadre des prescriptions du Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière métropolitain. Ces niveaux d'enjeux

permettent de niveler les prescriptions techniques relatives à l'éclairage (température de couleurs et niveaux photométriques notamment). Ainsi, les prescriptions techniques relatives à l'éclairage en fonction des différentes typologies et de leurs usages induits, du SCAL, sont nivélés par la Trame Noire (et les zones tampons) dans une logique de gestion différenciée.

Les prescriptions présentées ci-après présentent directement les cas de figure rencontrés sur la commune de sorte que les prescriptions soient claires

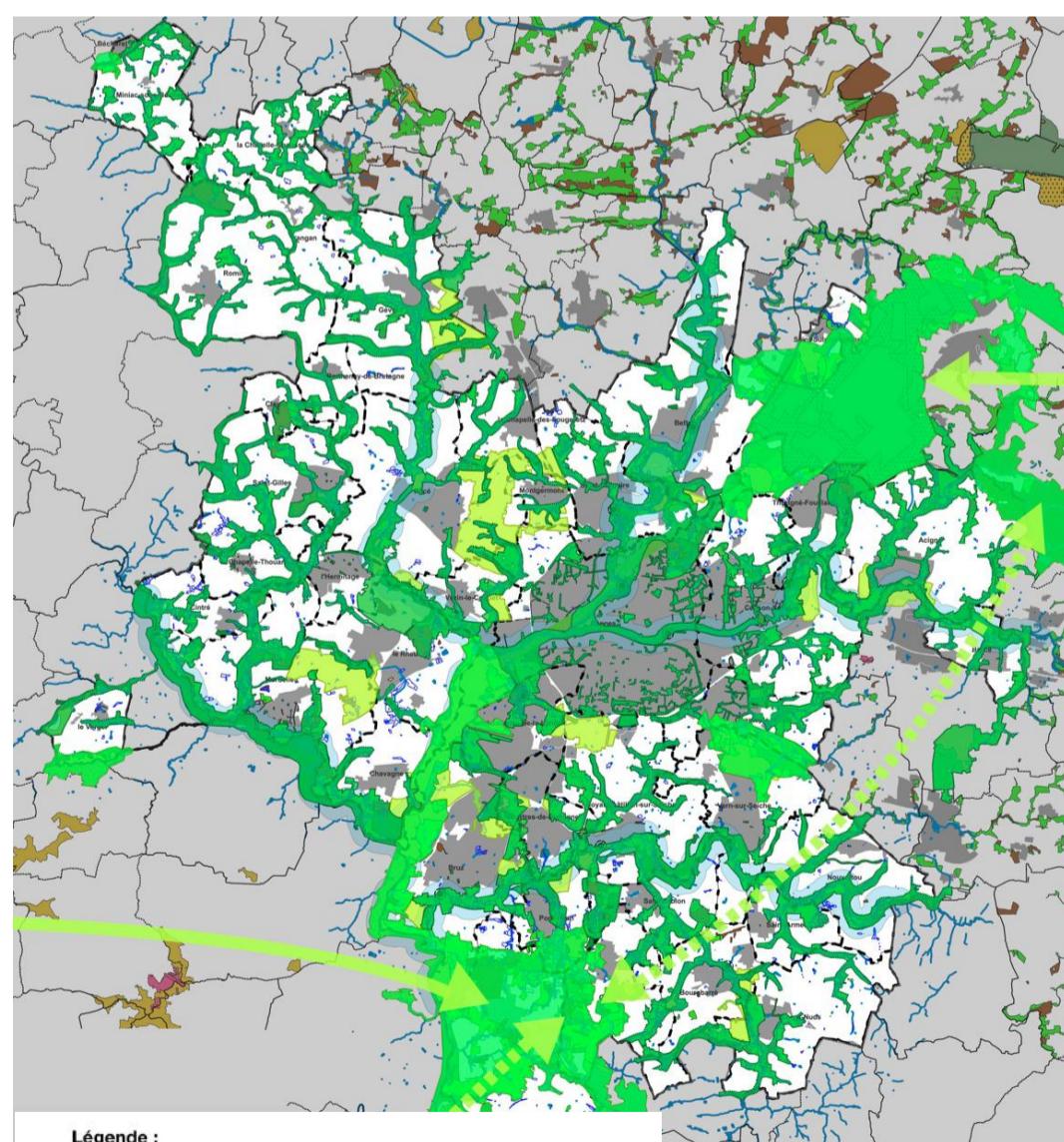


Qu'est-ce qu'une Trame Noire ?

La Trame Noire est la transposition, à la fois géographique, et temporelle de la Trame Verte et Bleue relative à la nuit. Or, la Trame Verte et Bleue est un « outil de planification du territoire», ainsi, la Trame Noire est un outil de planification du territoire, en lien avec la TVB, dans sa dimension nocturne.

La Trame noire vise à prendre en compte la dimension temporelle (alternance jour/nuit), absente jusqu'à présent dans la Trame verte et bleue. Source : d'après Sordello, 2017 [38].

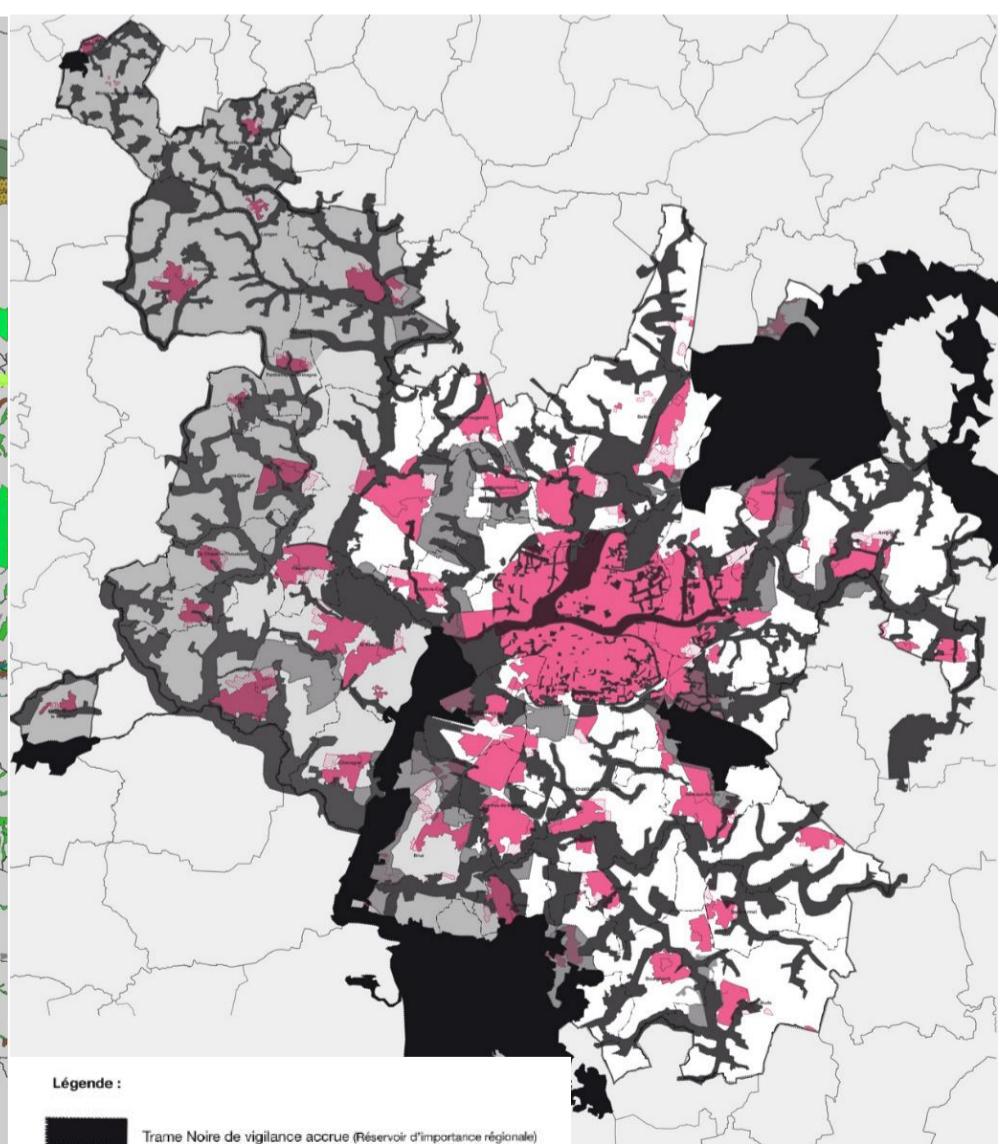
Source : Guide Trame Noire OFB - R Sordello, F Paquier, A. Dalloz -Publié en avril 2021



Légende :
Corridor écologiques régionaux :
■ à des connexions à l'intérieur des terres d'oriental au nord-sud
■ à des connexions à l'intérieur des terres d'oriental au est-ouest
■ Importants réservoirs de biodiversité et/ou espaces à enjeux

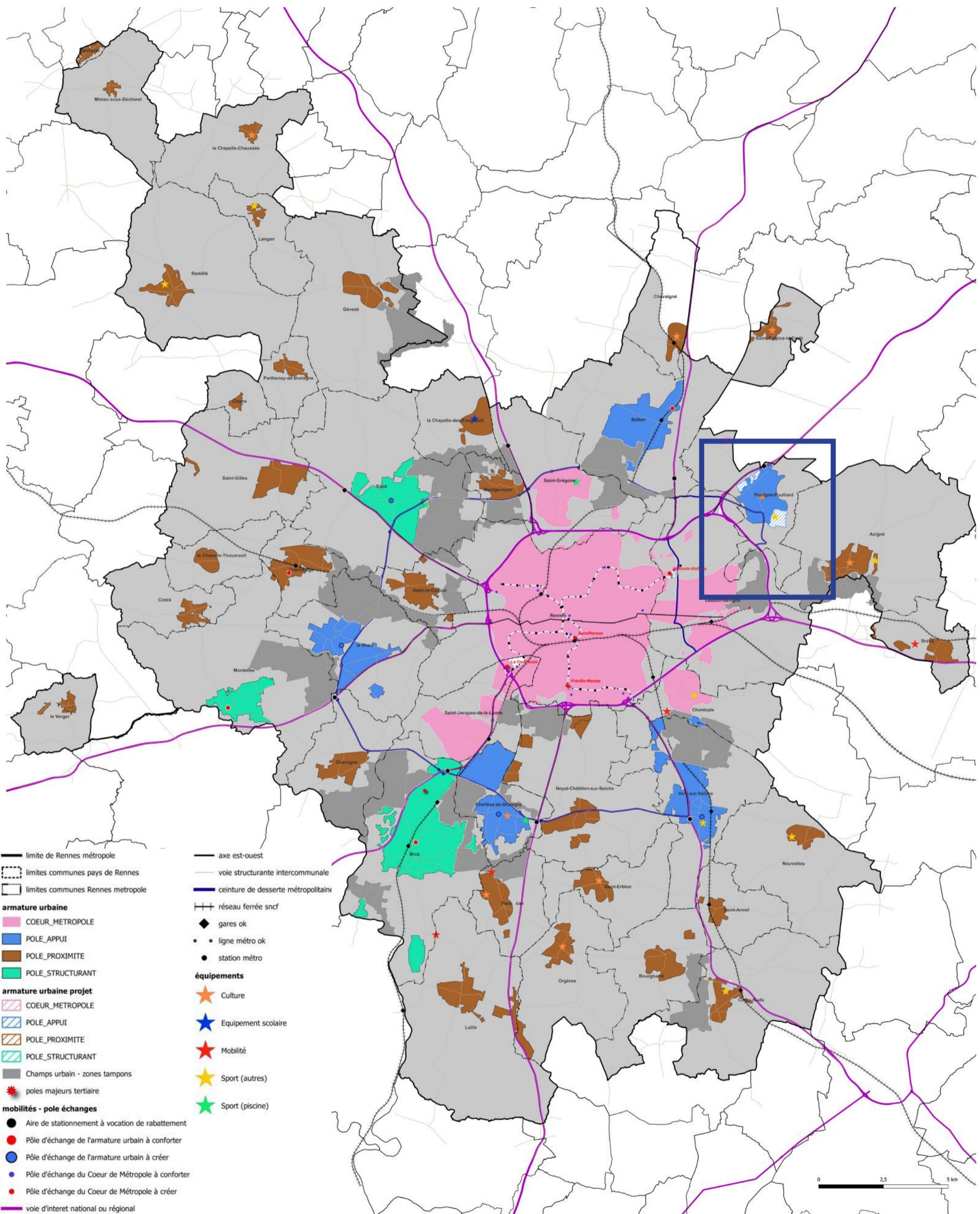
Continuités écologiques métropolitaines :
■ Espaces de connexions et de corridors écologiques
■ Zones jouant le rôle d'espaces «tampons»

Les enjeux biodiversité présents sur le territoire



La Trame Noire Métropolitaine et ses différents niveaux en lien avec les enjeux biodiversité du territoire

THORIGNÉ-FOUILLARD - POSITION DANS LA MÉTROPOLE - SITUATION ET ENJEUX



THORIGNÉ-FOUILLARD - POSITION DANS LA MÉTROPOLE - SITUATION ET ENJEUX



PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Thorigné-Fouillard est une commune située au nord-est de Rennes, à environ 10 km. La partie la plus urbanisée se situe au nord, en limite avec la forêt de Rennes, sur la commune voisine de Liffré. On retrouve également d'autres zones urbanisées, construites dans l'intra-rocade, comme la ZAC de la Vigne par exemple.

La commune de Thorigné-Fouillard joue un rôle important dans le fonctionnement écologique du bassin rennais accueillant des corridors écologiques, car aux portes de la forêt de Rennes au nord, et de la vallée de la Vilaine au sud. La commune abrite également de nombreuses zones humides et ruisseaux comme le ruisseau de la Gravelle ou encore le ruisseau de Thorigné. De plus, le territoire communal est occupé par des espaces agro-naturels à plus de 50%. L'ensemble forme un véritable poumon vert.

Pour ses 8 582 habitants (recensement 2021), Thorigné-Fouillard est une ville active qui a connu un fort développement de l'emploi avec plusieurs zones d'activités : ZA de Bellevue, ZA de la Porte de Tizé ou le site d'activité du Portail.

QUALITÉ DE VIE

La proximité de Thorigné-Fouillard avec le cœur de Métropole, son accessibilité, son dynamisme économique et son cadre paysager contribuent à la qualité de vie pour les habitants. Thorigné-Fouillard dispose d'une offre d'équipement adaptée mais connaît toutefois une manque de zones commerciales lisibles lié à un éclatement des polarités commerciales.

LE CLASSEMENT DANS LA MÉTROPOLE

Thorigné-Fouillard est une commune qui constitue un pôle d'appui, bénéficiant d'une activité économique croissante. Sa position est également stratégique en termes d'enjeux écologiques et environnementaux.

LES TRANSPORTS

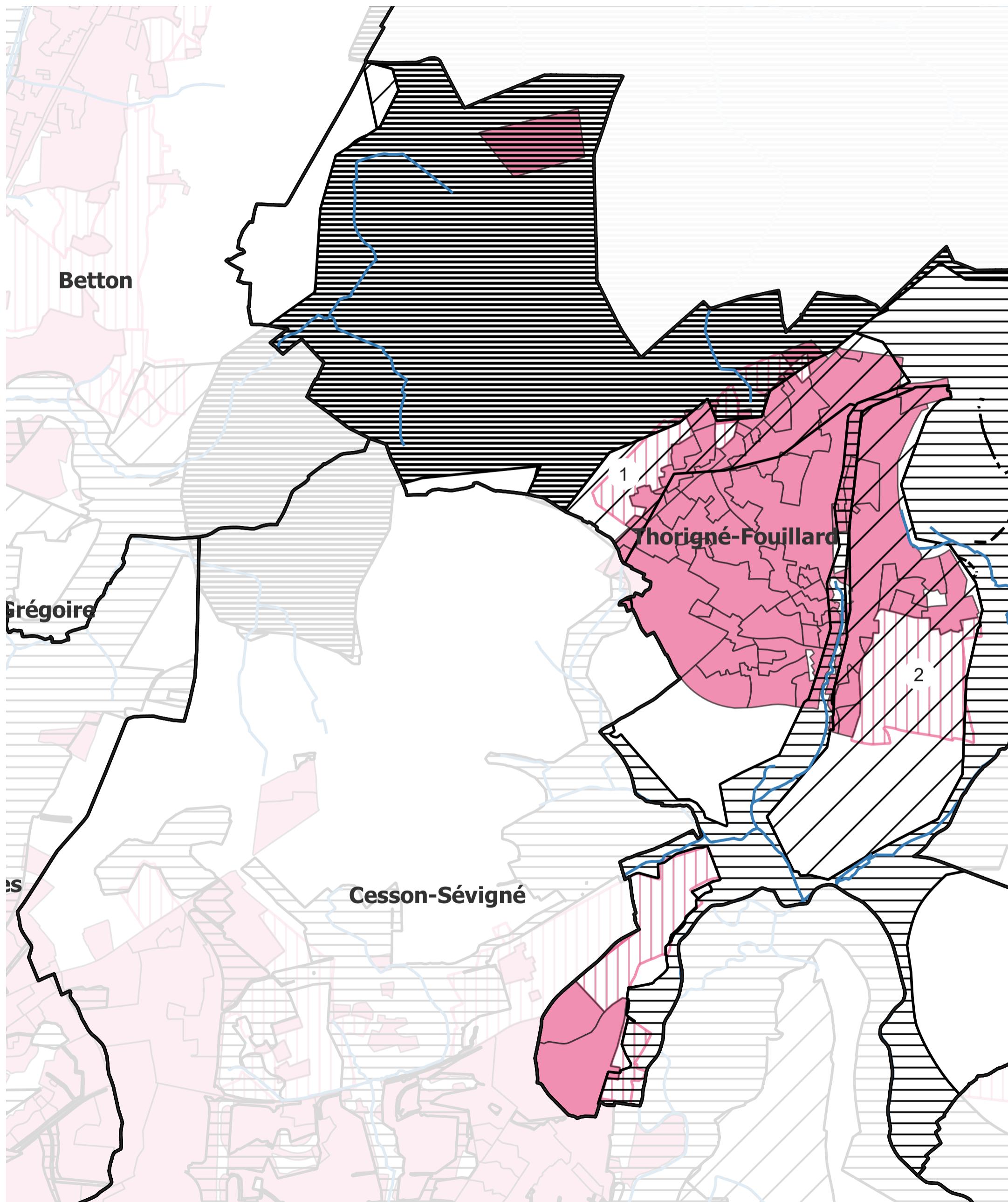
Le centre-ville de Thorigné-Fouillard est contourné par l'autoroute A84 entre Caen et Rennes. L'ancien axe Rennes-Fougères traversant le centre de la commune est aujourd'hui une rue nationale.

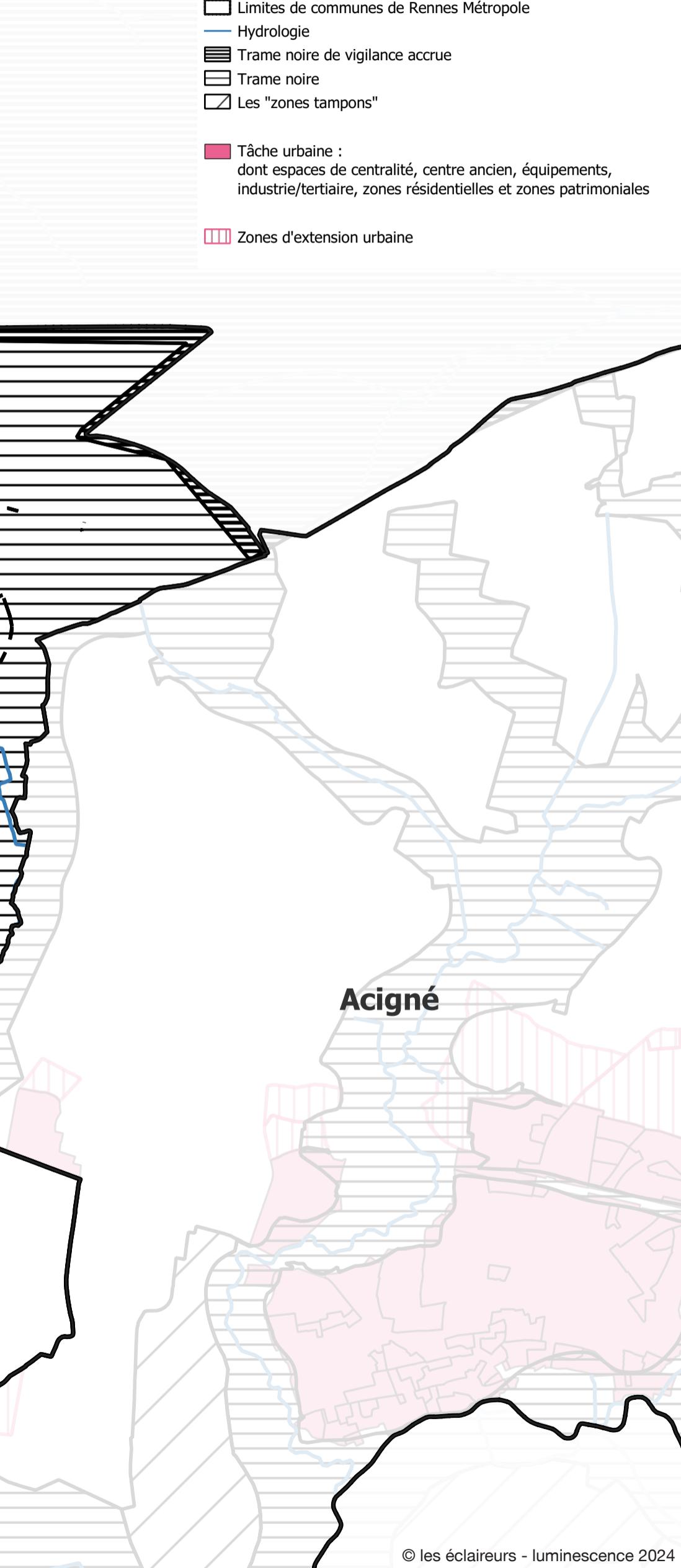
La commune est desservie par le réseau de bus STAR de Rennes Métropole. Thorigné-Fouillard dispose également d'un maillage piéton/cycle complet sur les secteurs urbanisés.

PATRIMOINE

La ville de Thorigné-Fouillard n'a aucun monument historique. Toutefois, la commune a constitué un inventaire de bâtiments remarquables parmi lesquels on trouve : l'église Saint-Melaine, le manoir de Tizé, le manoir au Tertre et bien d'autres édifices.

1. THORIGNÉ-FOUILLARD, INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE





LES TYPOLOGIES URBAINES PRÉSENTES SUR THORIGNÉ-FOUILLARD ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Thorigné-Fouillard on trouve l'ensemble des typologies urbaines soumises aux prescriptions du SCAL et en particulier :

- les zones de centralités, puisqu'à Thorigné-Fouillard on trouve plusieurs polarités : une autour de l'hôpital Placis Vert, une en prolongement de Cesson-Seigné au Sud de la commune et une au cœur de la commune.
- les zones résidentielles d'habitats individuels et collectifs
- plusieurs zones d'activités industrielles ou tertiaires
- des zones d'équipements (culturels ou sportifs et établissement scolaires)
- et des zones d'espaces verts et d'abord de rivière au sein même de la commune.

Pour chacune de ces typologies, des prescriptions s'appliquent. Elles se trouvent influencées par la forte présence de trame Noire, de trame Noire de Vigilance Accrue et de "zone Tampon". Des prescriptions plus classiques s'appliquent pour les typologies n'entrant pas dans ces secteurs.

On trouve également des zones prévues en extension urbaine qui permettent d'encadrer le développement de la commune (et pour lesquelles des prescriptions s'appliqueront selon la typologie concernée - résidentielle, tertiaire, etc.- et selon le niveau de trame Sombre dans lequel on trouve ces espaces).

L'INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

À Thorigné-Fouillard, on trouve une zone de Trame Noire en plein cœur de la commune, en lien avec un cours d'eau affluent de la Vilaine, mais également avec les espaces naturels qui prolongent la forêt de Rennes établie principalement sur la commune voisine de Liffré, au nord-est. Autour de la tâche urbaine, mais également à sein de celle-ci, on alterne entre zone de trame Noire de Vigilance Accrue issue des boisements et forêt de Liffré, des zones de trame Noire et des zones Tampons.

À ce titre, ces trois zones d'attention jouxtent un certain nombre de typologies telles que la centralité, des zones résidentielles d'habitats individuels ou collectifs et des zones d'équipements en plein cœur de la commune.

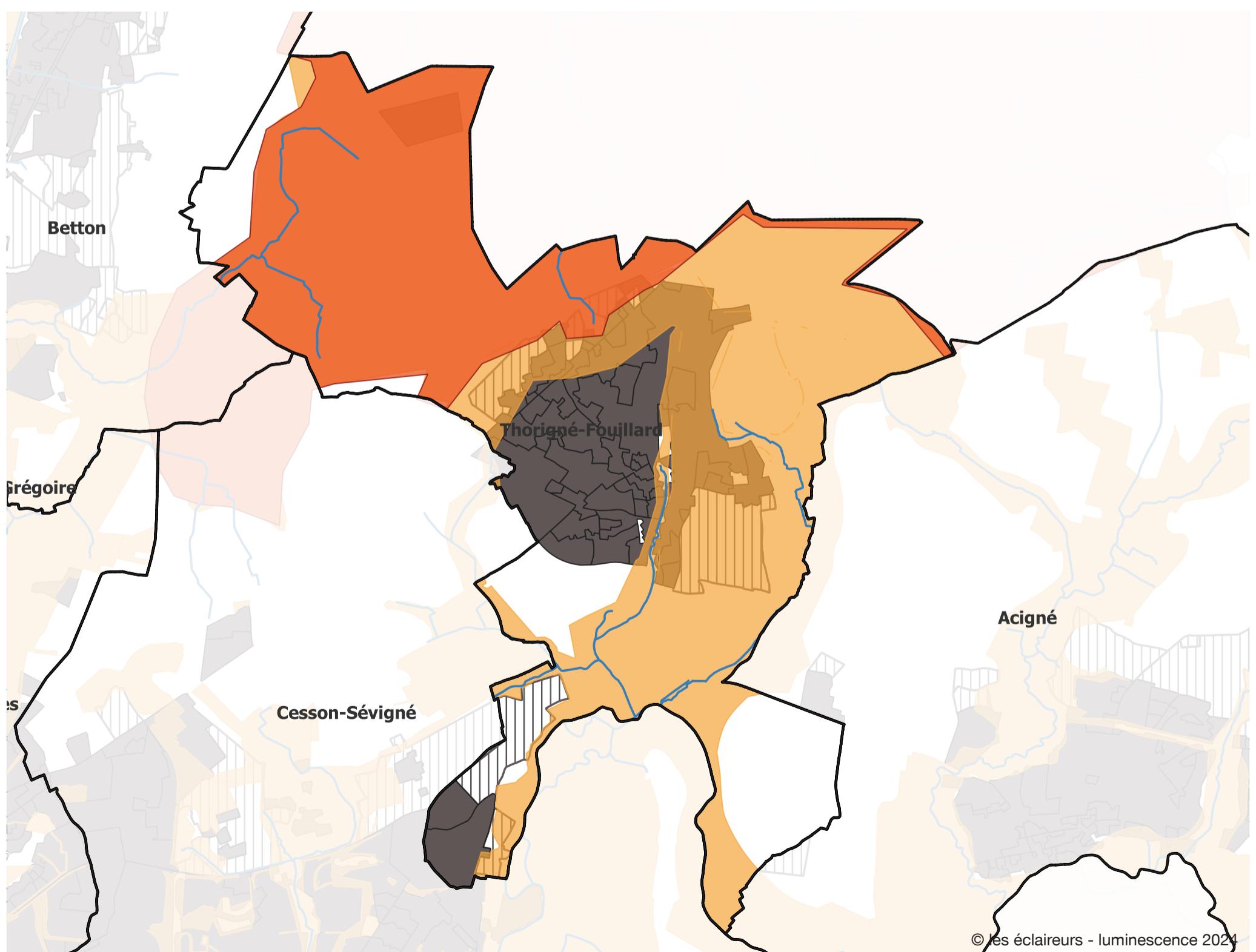
Les zones directement concernées par la trame Noire en tant que telle sont en réalité des zones d'espaces verts, de boisements et d'abords de rivière au cœur de la tâche urbaine. Ainsi, si pour des questions d'usages, elles devaient être éclairées, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliqueraient à ces typologies d'espace (mais pas aux autres).

Vis à vis des zones tampons, la partie est et ouest de la tâche urbaine sont concernées et ce d'autant plus que des zones d'extension urbaine sont prévues (1) et (2) dans ces deux espaces. Rappelons que ces zones tampons revêtent les mêmes prescriptions techniques que la trame Noire.

Ainsi, sur ces zones très précises, si il devait y avoir de l'éclairage, celui-ci devrait revêtir les prescriptions des zones tampons et zones de Trame Noire.

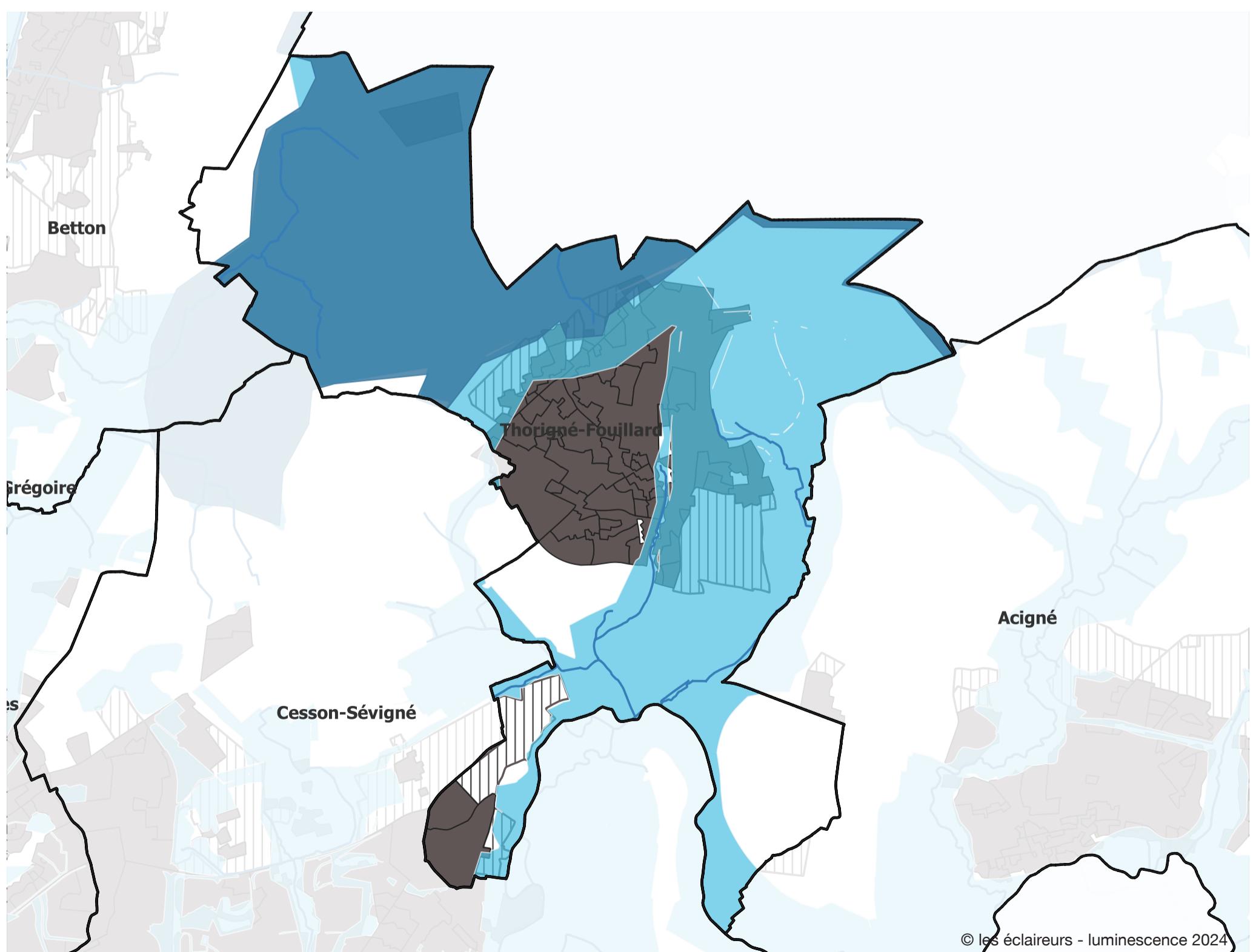
1. THORIGNÉ-FOUILLARD: TEMPÉRATURES DE COULEUR

- Limites de communes de Rennes Métropole
- Hydrologie
- Trame noire de vigilance accrue - zones "projet" :
si éclairage = 1800 - 2200K exceptionnellement
- Trame noire et zones "tampons"
si éclairage = 2200K
- Les zones courantes :
(dont centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire,
zones résidentielles et zones patrimoniales)
éclairage = 2700K
- Les zones d'extension urbaine :
éclairage = 2700K



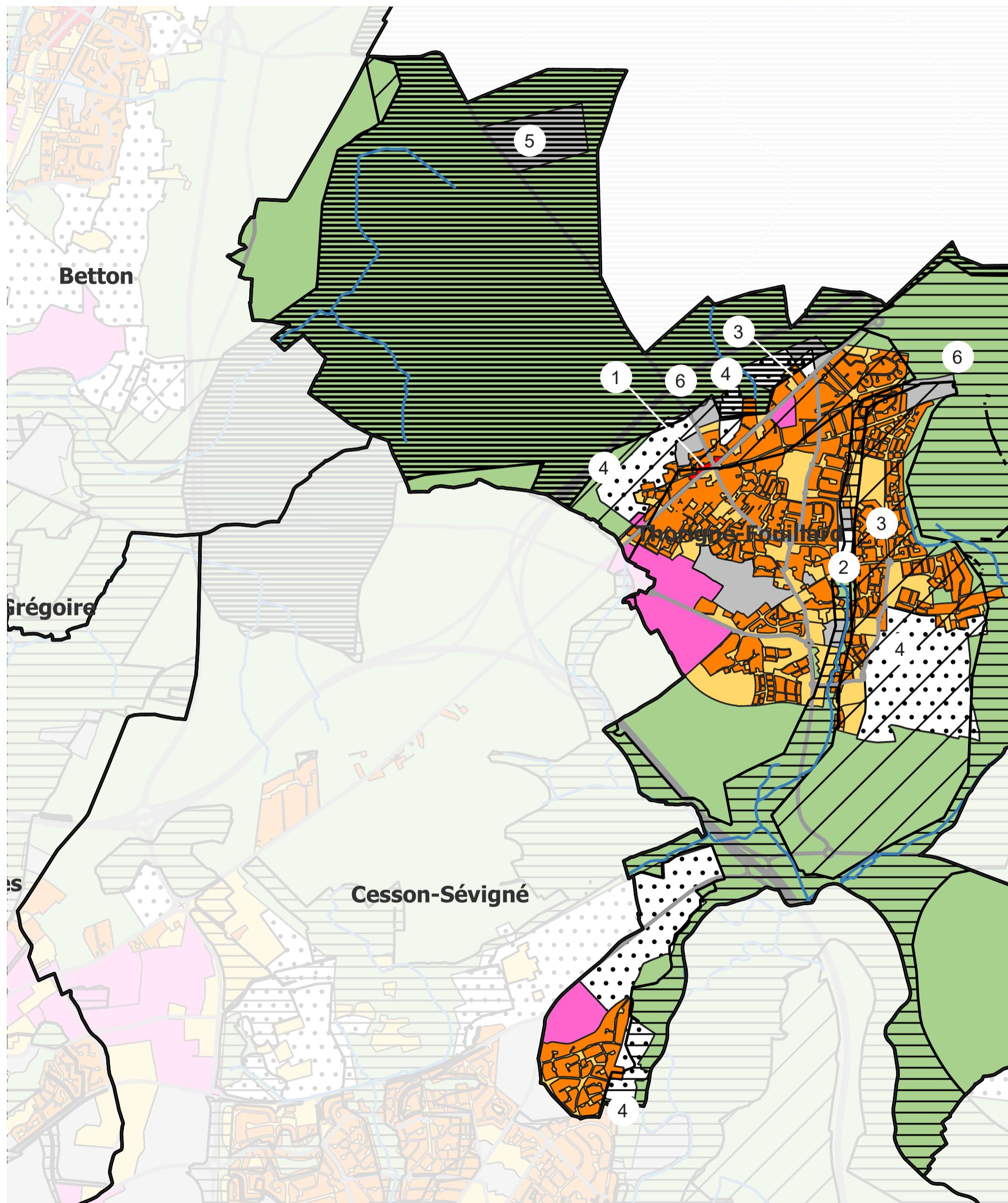
1. THORIGNÉ-FOUILLARD : NIVEAUX LUMINEUX

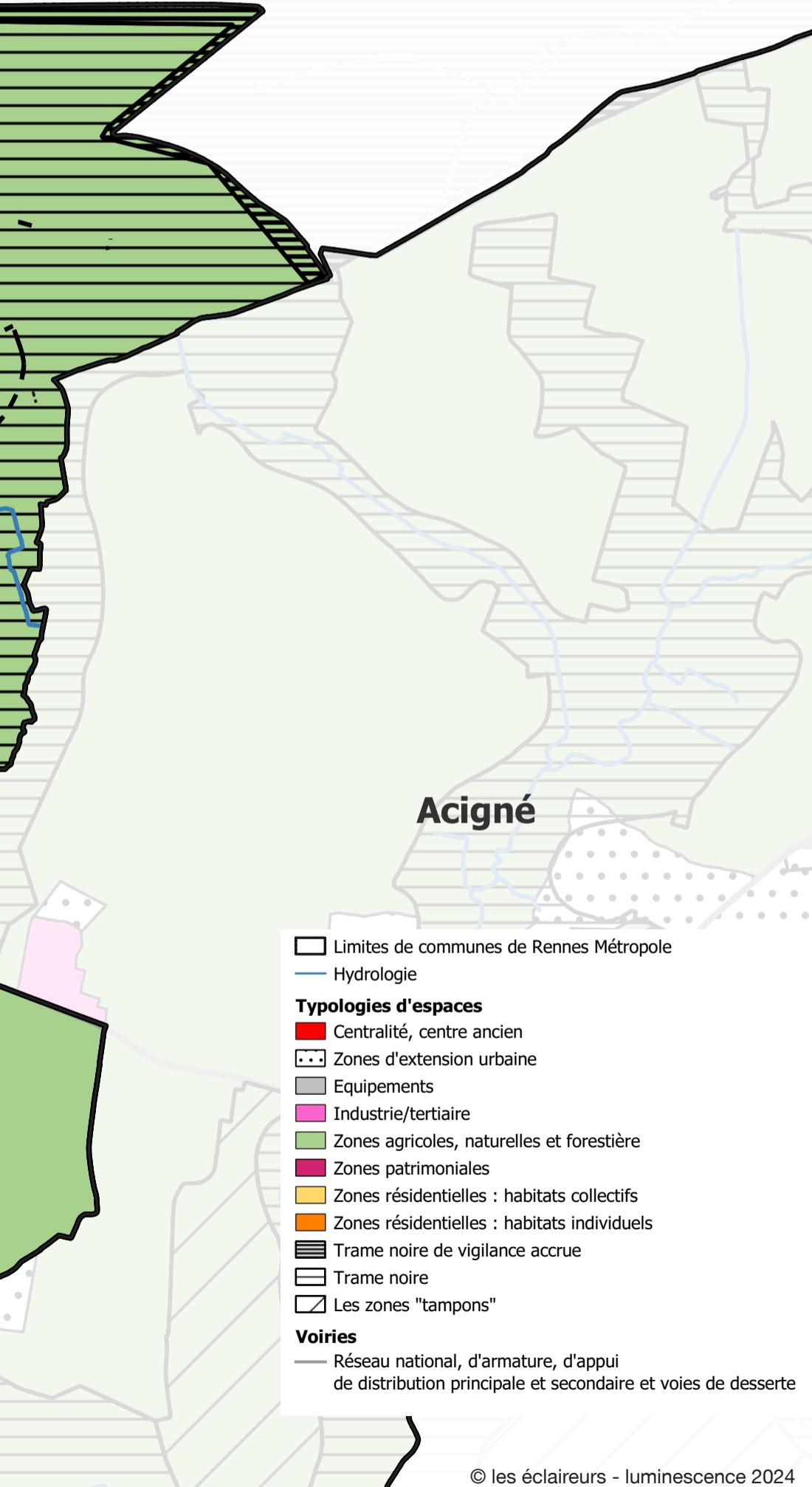
- Limites de communes de Rennes Métropole
- Hydrologie
- Trame noire de vigilance accrue - zones "projet" :
L : 0,5 cd/m² - Emoy : 5 à 7,5 lux
- Trame noire et zones "tampons" :
si éclairage :
L : 0,5 à 0,75 cd/m² - Emoy : 5 à 10 lux
- Les zones courantes :
(dont centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire, zones résidentielles et zones patrimoniales)
L : 0,5 à 1 cd/m² - Emoy : 5 à 15 lux selon typologie
- Les zones d'extension urbaine :
L : 0,5 à 1 cd/m² - Emoy : 5 à 15 lux selon typologie



© les éclaireurs - luminescence 2024

2A. THORIGNÉ-FOUILLARD, LES TYPOLOGIES URBAINES & LA TRAME NOIRE





LES ZONES DE CENTRALITÉS

À Thorigné-Fouillard, la zone de centralité se situe au croisement des deux axes historiques intégrant l'Esplanade Jean Moulin et son église. La zone Tampon couvre pour moitié la zone de centralité. Celle-ci étant très petite, au sens strict de la zone de centralité urbaine, les prescriptions relatives à la trame Noire et aux zones Tampons s'appliquent à la totalité de la centralité urbaine de Thorigné-Fouillard (1).

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITATS INDIVIDUELS

Comme évoqué précédemment, la zone de trame Noire qui traverse la commune de Thorigné-Fouillard, en lien avec le lit de l'affluent de la Vilaine et des espaces naturels (2) et (3) qui le jouxtent, concerne un certain nombre de typologies et en particulier les zones résidentielles d'habitats individuels à proximité de cette zone. Ainsi, deux types de prescriptions s'appliquent pour les zones résidentielles d'habitats individuels de Thorigné-Fouillard : les prescriptions relatives aux zones courantes d'une part et les prescriptions spécifiques relatives aux zones de la trame Noire (et aux zones Tampons), d'autre part. Il importe d'avoir une approche coordonnée entre les zones d'habitats collectifs et individuels pour garder une cohérence dans les secteurs concernés, notamment avec les extensions urbaines en projet (4) qui sont dans la trame Noire.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITATS COLLECTIFS

La moitié des zones d'habitats collectifs de Thorigné-Fouillard se trouvent dans la trame Noire, sur le secteur est comme nord de la tâche urbaine. La partie sud de la commune échappe aux prescriptions spécifiques et reste en préconisations courantes. Aussi, ce sont les préconisations courantes du Tome 2 qui s'appliquent ainsi que les préconisations spécifiques de la trame Noire et des zones Tampons. Il est à noter l'importance des zones d'extensions urbaines en différents points de la commune (4) qui appellent à la plus grande vigilance et doivent appliquer les préconisations spécifiques de la zone Tampon.

LES ZONES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET TERTIAIRES

Les équipements industriels, commerciaux et tertiaires de la commune sont en zone courante, à l'exception du JouéClub situé au centre de la commune qui est en zone Tampon. Les prescriptions spécifiques s'appliquent à sa façade, son enseigne, ses abords (entre les repères 3 et 4). Au reste des zones industrielles, commerciales ou tertiaires de la commune, elles sont en zone courante et appliquent les préconisations standard.

LES ESPACES VERTS / PARCS OUVERTS LA NUIT ET ÉCLAIRÉS

On note la présence du Parc de la Juteauderie (3) dans la trame Noire de Vigilance Accrue, qui ne doit idéalement pas être éclairé et si l'usage s'en fait, il convient de contacter les services éclairage de la métropole. On note également des zones de jeux dans la zone Tampon, qui, si pour des questions d'usages devaient être éclairées, devraient appliquer les prescriptions des zones de trame Noire. Là encore, idéalement, ces zones ne devraient pas être éclairées.

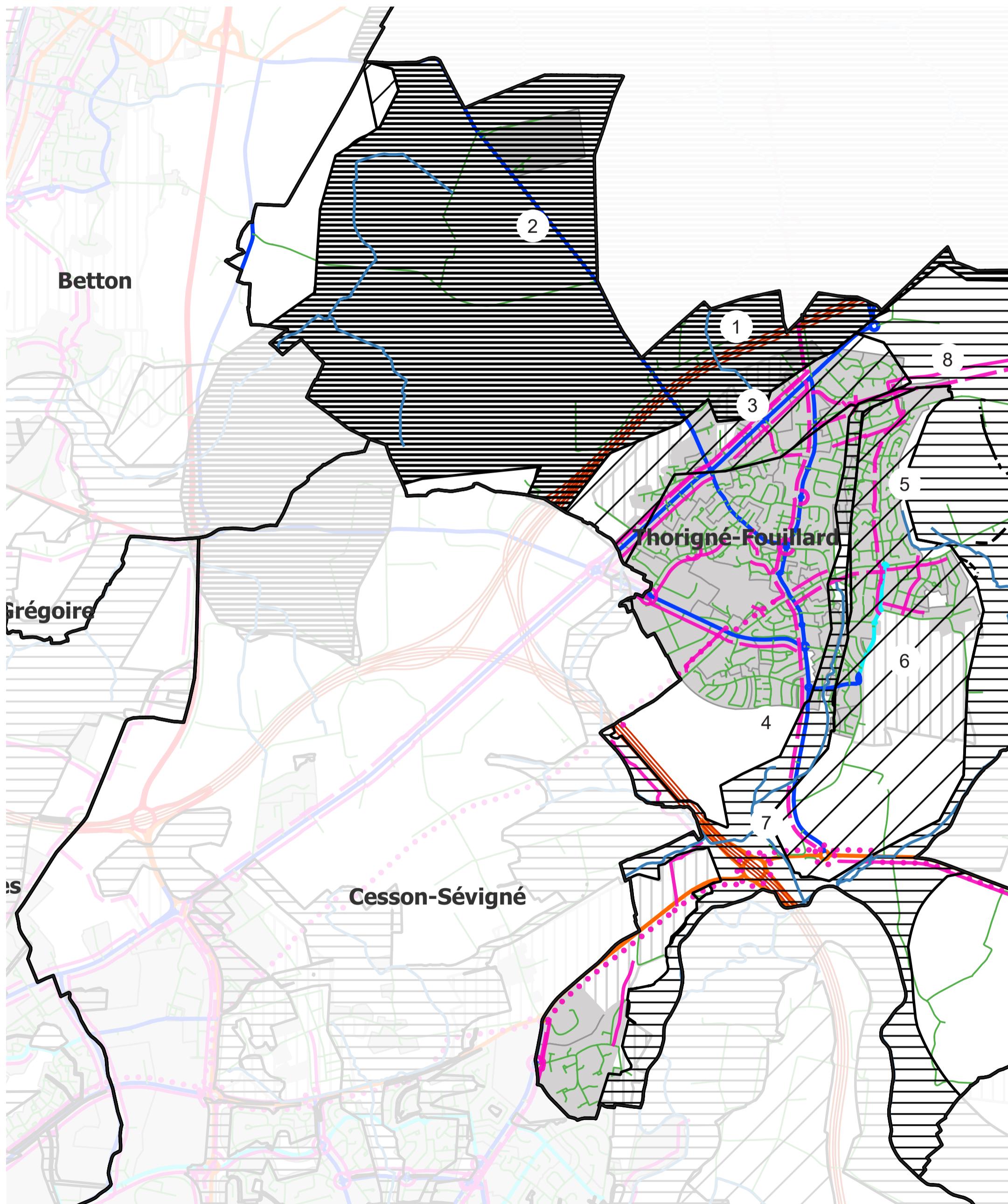
ABORDS DE RIVIÈRE ET EAU

Les zones d'abords de rivière sont directement concernées par la trame Noire qui passe en plein cœur de la tâche urbaine. Si pour des questions d'usages, elles devaient être éclairées, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliquent (et seules celles-ci). Il est à noter qu'idéalement ces zones ne devraient pas être éclairées.

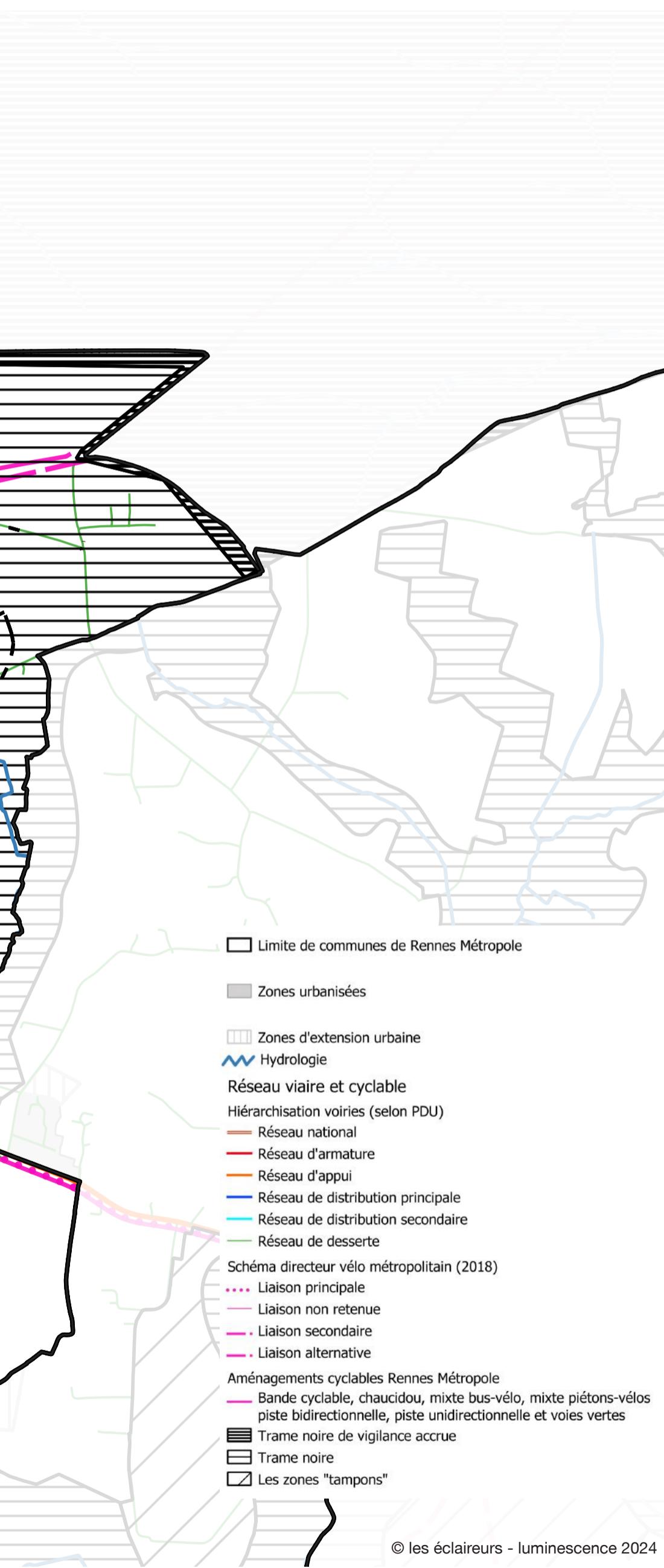
LES ZONES D'ÉQUIPEMENTS

L'hôpital du Placis Vert est au sein de la trame Noire de Vigilance Accrue. Ce site fait l'objet de préconisations spécifiques et doit à ce titre être particulièrement soigné dans sa qualité d'éclairage. Différents équipements en bordure de commune (6) sont dans la zone Tampon. S'y appliquent les préconisations spécifiques relatives aux zones Tampons. Au reste des zones d'équipements, ce sont les préconisations courantes qui s'appliquent.

2B. THORIGNÉ-FOUILLARD, TYPOLOGIES DE VOIRIES ET TRAME NOIRE



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies de voirie sur la commune de Thorigné-Fouillard



LES TYPOLOGIES DE VOIRIES PRÉSENTES À THORIGNÉ-FOUILLARD ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Thorigné-Fouillard, on trouve toutes les typologies de voies allant du réseau d'armature aux voies de dessertes, en passant par les liaisons cycles. Ces voies sont toutes soumises aux prescriptions du SCAL et en particulier :

- celles dans la tâche urbaine qui est considéré comme l'agglomération (en gris)
- celles hors agglomération, qu'il s'agisse de voies de dessertes, de voies d'armature ou de voies de distribution principales.
- celles dans la trame Noire et ses zones tampons, ou à proximité immédiate de la trame Noire de Vigilance Accrue qui demanderont toutes une attention particulière et pour lesquelles des prescriptions spécifiques s'appliquent.

LES VOIES DU RÉSEAU NATIONAL ET D'ARMATURE

Le réseau national et d'armature passe au sud (7) et au nord (1) de la commune, hors de la tâche urbaine. Ce réseau n'est pas éclairé et ne doit pas l'être.

LES VOIES DU RÉSEAU D'APPUI

Le réseau d'appui est peu représenté à Thorigné-Fouillard avec des connexions sur la rocade N136 au sud de la commune (7). Ce réseau s'inscrit pour partie dans la trame Noire avec des abords de ruisseau. Il est éclairé en direction du coeur de bourg, en étant toutefois hors de la tâche urbaine : il ne devrait pas être éclairé. Si pour des raisons d'usage, il avait à l'être, les prescriptions des zones de trame Noire de la zone agglomérée devrait être recherchées. Pour les parties hors de la trame Noire, les prescriptions courantes s'appliquent.

LES VOIES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PRINCIPAL

A Thorigné-Fouillard, les voies de distribution principale hors agglomération ne sont pas éclairées (2) et ne devraient pas l'être selon le SCAL. En agglomération, au nord de la tâche urbaine (3), le réseau de distribution principal est éclairé en zone Tampon. Les prescriptions spécifiques doivent y être appliquées. Il en va de même dans la zone au sud de la tâche urbaine (4) qui est éclairée au sein de la trame Noire cette fois-ci. Pour les autres parties de ce réseau, en agglomération, qui ne se trouvent pas en zone Tampon ou en zone de trame Noire, ce sont les prescriptions relatives aux "zones courantes" qui s'appliquent sur cette typologie de voie.

LES VOIES DE DISTRIBUTION SECONDAIRES

On retrouve une voie classée réseau secondaire dans la zone Tampon (6) au cœur de l'agglomération. En lisière d'espaces agro-naturels, il conviendra d'utiliser les prescriptions de la zone de trame Noire. Il n'y a pas de voies de distribution en zone courante.

LES VOIES DE DESSERTE

A Thorigné-Fouillard, la plupart des voies de desserte se trouvent en zone "courante", néanmoins, certaines se trouvent en zone de trame Noire ou en zone Tampon (3) (5) et (6). Il conviendra d'appliquer les prescriptions spécifiques à la trame Noire et aux zones Tampons. Il est à noté et qu'au repère (8) une voie de desserte est éclairée hors de la tâche urbaine et de l'agglomération. Idéalement, sauf raison de sécurité particulière, cette portion de voie devrait être éteinte. Dans les autres cas, ce sont les prescriptions relatives aux "zones courantes" qui s'appliquent.

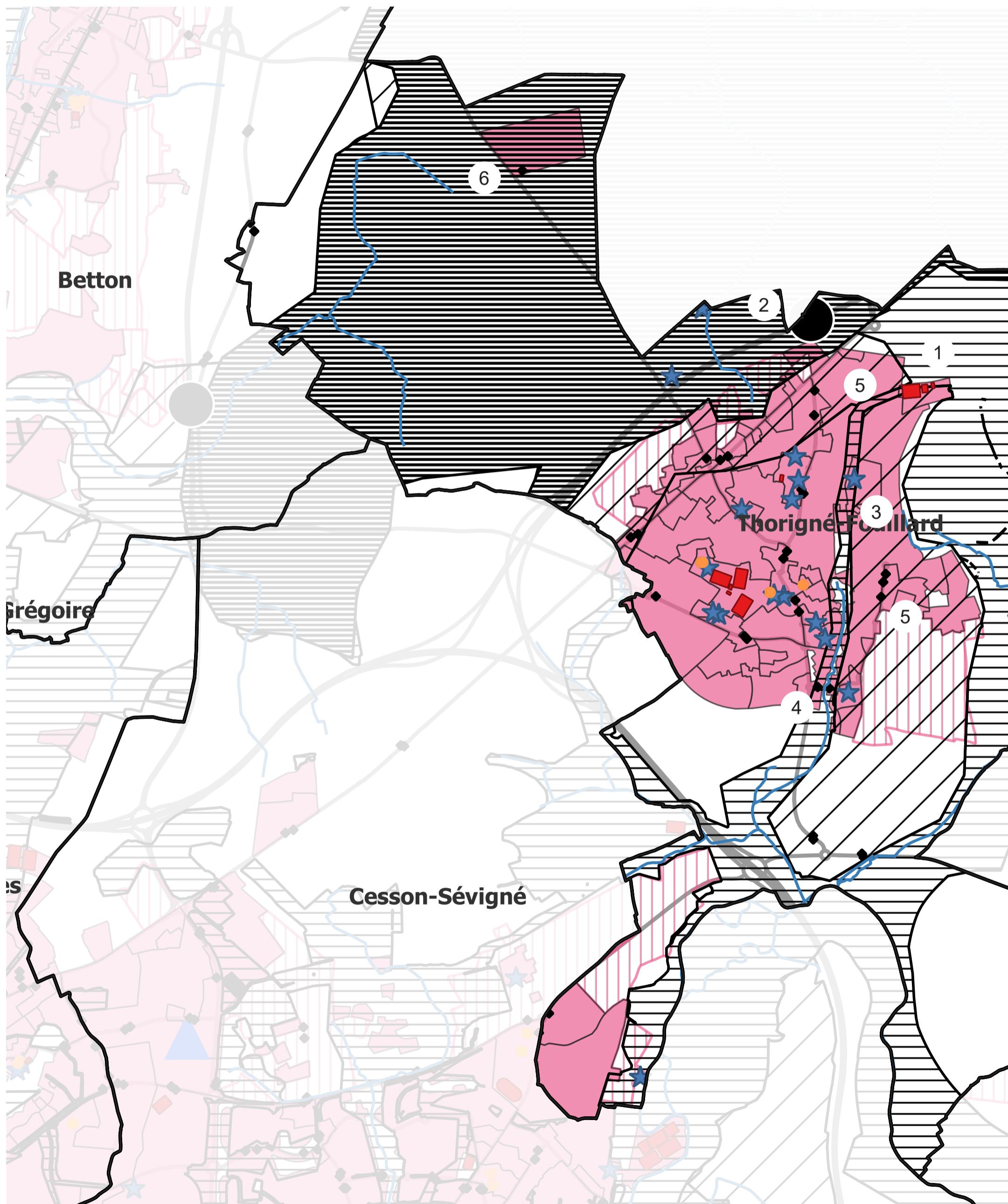
LES VOIES DOUCES

Les voies douces structurantes, en agglomération, à échelle communale (ou intercommunale) seront éclairées ; sauf si un cheminement alternatif existe à proximité (par exemple une voirie qui, elle, est éclairée). Ainsi, les prescriptions ne s'appliquent qu'aux voies douces structurantes concernées par l'éclairage.

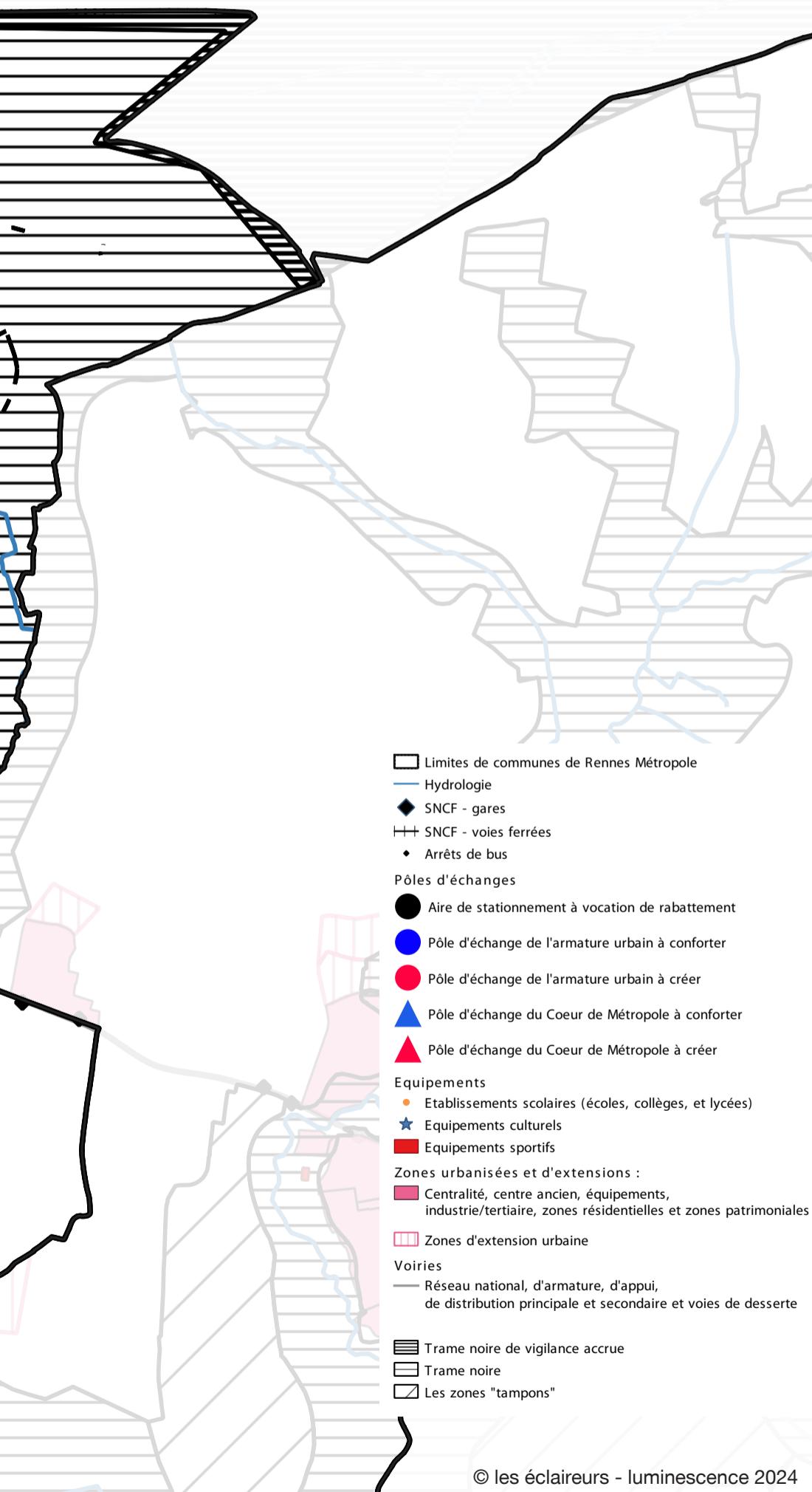
LES VOIES VÉLOS

Le Schéma Directeur Vélo Métropolitain prévoit des itinéraires vélos pour partie existants et à développer. Ils seront éclairés en agglomération. En dehors, seuls des balisages lumineux, voire de l'éclairage public pourra être apporté, au besoin, sur les zones de conflits.

2C. THORIGNÉ-FOUILLARD : TYPOLOGIES DE SITES / ÉQUIPEMENTS & TC / PEM / GARES / AIRES DE CO-VOITURAGE



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies d'équipements et de sites sur la commune de Thorigné-Fouillard



LES TYPOLOGIES DE SITES PRÉSENTES SUR THORIGNÉ-FOUILLARD ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Thorigné-Fouillard on trouve différentes typologies de sites couvertes par des prescriptions du SCAL et en particulier :

- une aire de co-voiturage située au nord-ouest de Thorigné-Fouillard
- un certain nombre d'arrêts de bus
- trois établissements scolaires
- deux zones d'équipements sportifs
- des équipements culturels

Pour chacune de ces typologies de sites, des prescriptions s'appliquent. Elles se trouvent influencées selon la présence ou non en "zones tampons" ou en zone de trame Noire ou encore en zone de trame Noire dite "de vigilance accrue".

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les équipements sportifs de Thorigné-Fouillard sont concentrés au cœur du complexe des Longrais au centre de la tâche urbaine, en zone courante. Les prescriptions génériques s'appliquent ici. Dans la trame Noire, au nord de la tâche urbaine, on trouve le terrain de basket Poprun (1) et quelques jeux, mais également au cœur de la commune, avec la salle de la Vigne (couverte) (4), situées dans la trame Noire. Les prescriptions spécifiques s'appliquent, mais ces terrains ne sont pas éclairés. A noter qu'il faudrait idéalement ne pas les éclairer.

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Les équipements culturels de Thorigné-Fouillard ne sont pas situés dans la trame Noire. Les prescriptions standard s'appliquent. Les salles de la Vigne (4) et de Glenmor (3) sont quant à elle dans la trame Noire, au cœur de la commune. Les prescriptions spécifiques s'appliquent ici et appellent une vigilance importante quant à l'éclairage des abords, la signalétique lumineuse, l'éclairage des façades. On note que l'éclairage des abords de l'espace Glenmor n'est pas conforme au SCAL.

LA GARE ET PÔLE D'ÉCHANGE

Il n'y a ni gare, ni pôle d'échange à Thorigné-Fouillard.

LES AIRES DE STATIONNEMENT À VOCATION DE RABATTEMENT

L'aire de stationnement à vocation de rabattement (1) du parking des Juteauderries est située dans la trame Noire de vigilance accrue. Il conviendra d'appliquer les préconisations des pôles d'échange en trame noire si un éclairage devait être réalisé. Situé hors de la zone urbaine, ce parking devrait idéalement ne pas être éclairé, ce qui est le cas aujourd'hui.

LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Les équipements scolaires actuels sont tous dans le tissus urbain, hors trame noire. Les préconisations standard s'appliquent.

LES ARRÊTS DE BUS ET LEUR POSITION DANS LA TRAME SOMBRE

Les arrêts de bus sont positionnés en tissu urbain, globalement hors de la trame Noire, où les prescriptions génériques s'appliquent. On note la présence de différents arrêts de bus en agglomération dans la trame Noire (4) et dans la zone Tampon (5). Les prescriptions spécifiques s'appliquent à ces arrêts.

Certains abris sont hors du tissus urbain (6). Les différents cas de figure concernés sont identifiés dans les tableaux de prescriptions courantes comme dans les prescriptions en zone de trame Noire.

Données et sources

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022.

Dernière Modification (M n°1) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022, dernière Modification Simplifiée (MS n°2) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 18/11/2021, dernière Mise à Jour (MAJ n°6) par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 06/04/2023.

- Synthèse des zonages PLUi de Rennes Métropole : Il s'agit d'une synthèse des zonages du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Rennes Métropole au 31/12/2022. Elle est issue du PLUi opposable, en date du 31/12/2022, et saisie sur des outils SIG par Rennes Métropole.

